

ANNEXE 4 : Pièces justificatives à fournir

Les enseignantes et les enseignants concernés par les motifs de mutation ci-dessous doivent formuler leur demande accompagnée des pièces justificatives **entre le 20 avril et le 04 mai 2026**.

Les pièces justificatives qui n'auront pas été transmises selon les modalités décrites ci-dessous ne seront pas prises en compte.

I. BONIFICATION POUR MOTIF FAMILIAL (COLIBRIS)

Sur l'application Colibris uniquement, vous devez déposer les pièces justificatives pour les demandes de bonification au titre de :

- Rapprochement de conjoint ;
- Autorité parentale conjointe ;
- Parent isolé.

1/ Se connecter à l'espace et accéder au formulaire

Via le portail ARENA > Enquêtes et pilotage > Colibris – Portail des démarches > Onglet *Premier degré* > MOUVEMENT INTRA 2026-1D – Demande de bonification

2/ Compléter la demande

Un code de suivi va être associé à votre demande pour faciliter les échanges avec les services. Il permet également de retrouver votre demande.

Votre identité : Il faut compléter vos nom, prénom, adresse de votre domicile.

Votre affectation : Il faut renseigner votre département, votre fonction et votre poste actuels.

Demande de bonification : il faut saisir le type de bonification demandée.

Validation : Il vous est demandé de vérifier le contenu de votre formulaire avant de le valider.

II. BONIFICATION ENSEIGNANT BOE (COURRIEL)

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) dont la RQTH est déjà saisie dans leur dossier n'ont pas besoin de transmettre ce justificatif. Il est possible de vérifier votre dossier sur I-Prof, onglet « Situation particulière » :

Votre situation connue actuellement au regard de l'obligation d'emploi est la suivante :

Vous êtes bénéficiaire de l'obligation d'emploi

Les autres bénéficiaires de l'obligation d'emploi souhaitant bénéficier de la bonification au titre du handicap doivent transmettre à la DSDEN, par courriel à l'adresse mouvement-moselle@ac-nancy-metz.fr, une reconnaissance MDPH valide au moment du mouvement informatisé pour prétendre à la bonification relative au handicap.

III. PIÈCES À FOURNIR

Motif de la demande	Pièces à fournir
Enseignant sollicitant un rapprochement de conjoints	<ul style="list-style-type: none">- Photocopie du livret de famille et/ou extrait d'acte de naissance du ou des enfants- Copie du PACS, extrait d'acte de naissance portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du Pacs, et toute preuve justifiant de l'obligation d'une imposition commune prévue par le Code général des impôts (article L. 512-19 du Code général de la fonction publique)- Certificat de l'employeur du conjoint précisant la résidence professionnelle
Enseignant sollicitant un rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale conjointe dans l'intérêt de l'enfant	<ul style="list-style-type: none">- Photocopie du livret de famille et/ou extrait d'acte de naissance du ou des enfants- Décisions de justice concernant la résidence de l'enfant- Décisions de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement- Attestation liée à l'activité professionnelle de l'autre parent- Justificatif de domicile de l'autre parent- Certificat de scolarité de l'enfant
Situation de parent isolé	<ul style="list-style-type: none">- Photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance du ou des enfants- Toute pièce officielle attestant de l'autorité parentale exclusive- Toute pièce attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant (proximité de la famille, facilité de garde quelle qu'en soit la nature...)
Fonctionnaire en situation de handicap	<ul style="list-style-type: none">- Pièce attestant que l'enseignant entre dans le champ du BOE- Justificatif attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne en situation de handicap